

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 2252

92 – HAUTS-DE-SEINE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE

Ventes et cessions

799 060 512 RCS Nanterre.

STUDIOS ATLANTIS.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 15000.00 EUR.

Adresse : 38, Quai du Point du Jour, 92100 Boulogne-Billancourt.

Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION ATLANTIS TELEVISION Société par actions simplifiée Au capital de : 18 639 278,07 EUR Siège social 38 Quai du Point du Jour 92100 Boulogne-Billancourt N° RCS 487 515 017 RCS Nanterre, est société absorbante STUDIOS ATLANTIS Société par actions simplifiée Au capital de : 15 000,00 EUR Siège social 38 Quai du Point du Jour 92100 Boulogne-Billancourt N° RCS 799 060 512 RCS Nanterre, est société absorbée Ont établi un traité de fusion simplifiée -soumis au régime juridique des articles L236-1 et suivants du Code de commerce- au terme duquel la société STUDIOS ATLANTIS doit transmettre son patrimoine à la société ATLANTIS TÉLÉVISION. L'évaluation des biens transmis à la valeur nette comptable par la société STUDIOS ATLANTIS est la suivante : actif apporté de 3 353 382,06 euros - passif transmis de 3 394 059,64 euros. Soit un actif net transmis de -40 677,58 euros. La Société Absorbante, étant propriétaire de la totalité des actions de la Société Absorbée, et conformément à l'article L236-3 du Code de commerce, il ne sera procédé à la création d'aucune action nouvelle à titre d'augmentation du capital de la Société Absorbante. Il n'a donc pas de rapport d'échange des droits sociaux ni de prime de fusion. La date du projet de traité est le 27 août 2021. La fusion prendra effet rétroactivement, fiscalement et comptablement, au 1er janvier 2021. La société STUDIOS ATLANTIS sera dissoute de plein droit, sans liquidation, au jour de la réalisation de la fusion. Les créanciers des sociétés ATLANTIS TÉLÉVISION et STUDIOS ATLANTIS, concernés par l'opération, et dont les créances sont antérieures à la publicité donnée au projet de fusion, pourront former opposition à celui-ci dans les conditions et délais fixés aux articles L236-14 et R236-8 du Code de Commerce. Date du projet : 27/08/2021 Date et lieu de dépôt : Date de dépôt : 22/09/2021, lieu de dépôt : Greffe du tribunal de commerce de Nanterre au nom de la société STUDIOS ATLANTIS et au nom de la société ATLANTIS TELEVISION.